Compte rendu du 1er Conseil d'école
de la maternelle de Longvilliers – 9 novembre 2020

Membres présents : Monsieur LAMBERT, Maire de ROCHEFORT EN YVELINES et président du SIE
Monsieur CHANCLUD, Maire de LONGVILLIERS et vice-président du SIE
Madame PEREIRA et Madame HERON, représentantes de parents d'élèves élues
Monsieur FORAT, représentant de parents d'élèves suppléant
Mesdames les enseignantes : Mme Da Gloria et Mme Mabit

Membres absents excusés :
Madame Guichard, représentant de parents d'élèves suppléante

Séance ouverte à 18 h 30

Introduction :

I – Présentation du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et est composé :

- Des membres de droit avec voix délibérative : Les enseignantes, le président du SIE, des représentants de parents d'élèves.
- Des membres observateurs : les parents suppléants, nous n'avons pas de DDEN attitré

Les représentants de parents d'élèves ont été élus lors des élections du vendredi 9 octobre 2019. Une seule liste s'est présentée.
Taux de participation : 78,95%
Résultats : 76 électeurs, 60 votants dont 1 bulletins nuls ou blancs.
2 sièges ont donc été pourvus avec 59 suffrages exprimés.
Les représentants de parents sont donc : Mme Pereira et Mme Héron en titulaires et Mme Guichard et M. Forat en suppléants.
Les représentants de parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en octobre 2020 et seront membres de la commission électorale à la rentrée 2020 (préparation des élections et matériel de vote).

Le rôle du conseil d'école :

- Instance de décision : le CE vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique. Le projet d'école étant quinquennal, le dernier est valable jusqu'en 2020. Un nouveau sera donc à rédiger cette année.
- Instance de consultation : sur le fonctionnement de l'école, la sécurité des enfants, sur la restauration scolaire et sur le budget.
- Instance d'information : sur l'organisation de l'école, les actions pédagogiques. Les enseignantes peuvent expliquer leurs choix mais n'ont pas à se justifier.

II- Effectif et organisation interne à l'école

1 – Effectifs et organisation des classes

Cette année, nous accueillons dans l'école 43 élèves : 14 petits, 14 moyens et 15 grands.
Les élèves sont répartis en 2 classes : petits/moyens avec 21 élèves et petits/grands avec 22 élèves.
Malheureusement, nous avons perdu 2 élèves dont les parents ont choisi l'instruction à domicile pour cette année.

2 - *Personnels*

Mme Da Gloria et Mabit sont toujours enseignantes dans l'école. Mme Da Gloria est en charge des PS/MS et Mme Mabit des PS/GS.

Christelle Cuzon travaille à temps plein comme ATSEM et est présente à la garderie du soir.

Dora ALVES effectue des heures d'ATSEM au sein de l'école de 9h00 à 10h00 tous les matins et de 14h45 à 15h00 puis de 15h30 à 16h20. Elle effectue également des heures de restauration scolaire et la garderie du matin et du soir.

3- Organisation

- Les horaires habituels de l'école sont 8h25-11h25 13h20-16h20 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Il n'y a pas classe le mercredi. L'accueil des élèves se fait 10min avant le début de la classe soit à 8h15 et 13h10.
  Avec le protocole sanitaire les horaires ont été modifiés afin d'éviter le brassage entre les élèves de classes différentes.
- Les APC, activités pédagogiques complémentaires, ont lieu sur la pause méridienne de 11h25 à 11h50. Le lundi et mardi, la classe de Béatrice est prise en charge. Les jeudis et vendredis, c'est la classe d'Elise.

II- Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur a été modifié.

Le règlement intérieur est approuvé par toutes les parties.

III- Point Covid

- Un protocole sanitaire a été élaboré par l'équipe enseignante en s'appuyant sur le protocole sanitaire national :
  Les entrées sont donc échelonnées dans le temps et dans l'espace afin d'éviter le brassage des élèves de classes différentes. De même, les récréations ont été organisées pour être espacées soit dans le temps soit dans l'espace.
  Les parents ne peuvent plus entrer dans l'école.
  Le port du masque en maternelle est à proscrire pour les élèves mais les adultes le portent à tout moment.
  Le lavage des mains est systématique en entrant dans l'école, avant et après chaque récréation, avant et après les repas et après le passage aux toilettes.
- Actuellement, le matériel, les jouets communs aux enfants en extérieur est désinfecté systématiquement entre chaque groupe.
  Les pièces sont aérées toutes les 2 heures.
- Si la situation venait à se compliquer (confinement comme en mars dernier), les enseignantes, comme l'année dernière, mettraient en place une continuité pédagogique en envoyant de manière dématérialisée le travail soit de la semaine soit au jour le jour. Pour cela elles s'appuieraient sur l'application « toute mon année ». Il est donc nécessaire que toutes les familles soient inscrites sur la plateforme.

IV- Santé et Sécurité à l'école

- **PPMS (Plan particulier de mise en sureté):** C'est un document écrit par l'école pour mettre en sureté les enfants dans des cas risqués comme : tempête, risques majeurs (gaz) ou intrusion malveillante. Pour cette année, aucun exercice n'a été planifié par l'inspection de circonscription ou la direction académique. Mais les élèves ont commencé à être entrainer pour réagir à une intrusion malveillante en pratiquant des jeux du type « cache-cache » et en écoutant des histoires.
- **Un exercice de sécurité incendie** aura lieu dans les prochains jours.
- **La protection de l'enfance** (information procédure) : Si un jour la situation d'un élève venait à nous inquiéter (maltraitance, négligence…), nous pourrions être conduites à prendre certaines décisions. Dans un premier temps, nous nous entourerions d'experts comme le psychologue scolaire,

l'inspecteur de circonscription, des médecins, assistantes sociales, infirmières… Ensuite nous associerions les parents à une analyse de la situation lors d'une réunion d'équipe éducative avec les différents personnels afin de formaliser un accompagnement. Enfin, si besoin est, nous informerions les services de protection de l'enfance du conseil départemental.
Si la situation paraissait urgente, la procédure serait différente. Nous pourrions saisir directement l'autorité judiciaire et faire un signalement auprès du procureur de la république et à la cellule centralisée des informations préoccupantes (CCIP).

- **Suivi de la santé des élèves :**

Accueil de l'enfant porteur de maladie chronique : Si un élève est porteur d'une maladie chronique (asthme, allergies, intolérance alimentaire…), les parents doivent s'adresser au centre médico scolaire afin d'obtenir un dossier de PAI (projet d'accueil individualisé) afin que les soins puissent être prodigués par l'équipe enseignante.
Difficultés repérées par l'équipe enseignante : gène sensorielle, absentéisme dû à une raison médicale, problème d'hygiène, problème de socialisation et de comportement, difficulté d'apprentissages… : l'équipe enseignante peut proposer aux parents des dépistages infirmiers, des évaluations par le psychologue scolaire, un suivi par le RASED.
Dans notre école maternelle, tous les élèves de 4 ans, bénéficient d'un dépistage infirmier en moyenne section par la PMI . Cette année, il a eu lieu les 13 et 16 octobre.

- **Traitement de l'absentéisme scolaire :** le code de l'éducation stipule (Article L131-8) que lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence. Les absences doivent être signalées le jour même par courriel, les enseignants ne peuvent répondre au téléphone et laisser les enfants seuls pendant les heures d'études. De plus cette méthode de communications permet de laisser une trace de créer un suivi.
  Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant d'accident des transports, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.
  Lorsqu'un enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, un signalement s'impose à l'Inspecteur de circonscription. Un courrier sera alors adressé aux parents par le directeur académique afin de rappeler les obligations scolaires et la nécessité des parents d'adhérer au dispositif de suivi mis en place dans l'école. Sans évolution favorable, l'école transmet un second signalement à l'Inspecteur de circonscription qui pourra recevoir la famille. Sans évolution favorable, un troisième signalement peut être fait auprès de l'Inspecteur de circonscription qui peut saisir le procureur de la République.

V-Les projets de l'école

- **Le projet d'école** : Le projet d'école a été rédigé en 2014 pour une durée de 5 ans (2015/2020). Il aurait donc dû être réécrit l'an dernier mais les conditions sanitaires ont probablement repoussé l'échéance.
  Mme Da Gloria informe qu'à ce jour, elle n'a pas directive le concernant

- **Thème et sorties :** Pour le moment, aucun thème ni aucune sortie est prévue compte-tenu de la situation sanitaire, du plan vigipirate attentat et de l'incertitude de cette année particulière.
  En revanche, la classe d'Elise est inscrite au défi technologique départemental dont le sujet est de concevoir et réaliser une machine de Rube Goldberg dont l'étape finale donne à voir un message de développement durable. La "machine" doit pourvoir enchaîner au moins 2 actions de cause à effet et doit être réalisée avec du matériel de récupération et recyclable.

  La classe d'Elise participe à un projet sur cette période en lien avec une classe sur l'île de la Réunion. En effet, une élève de cette classe a passé quelques temps dans notre école car elle a dû suivre sa maman en formation en métropole.

La classe de Béatrice participe à des défi Maths hebdomadaires pour développer la structuration de pensée, de décomposition et d'argumentation.

– **Toute mon année** : Les deux classes de notre école ont choisi cette année de partager les moments de classe via l'application « Toute mon année ». Une application approuvée par le recteur d'académie et entièrement sécurisée. Le choix de cette application permet de réduire l'utilisation du papier et de partager en temps quasi réel avec les parents. L'équipe pédagogique a choisi de ne pas continuer avec Klassroom qui était utilisée l'an dernier car l'application est devenue payante.
Sur la classe des petits moyens : 17 familles sur 21 sont inscrites.
Sur la classe des petits grands : 15 familles sur 22 sont inscrites.
Les enseignantes expliquent que les parents peuvent réagir aux publications sans soucis en laissant des commentaires, cela montre l'intérêt des parents pour les apprentissages et leur soutien envers notre école.

Site école :

– Mme Da Gloria a créé un site pour l'école, il est en cours de finalisation. Vous pourrez vous inscrire à la newsletter et ainsi être au courant des événements relatifs à vos enfants et de l'établissement.

VI- Bilan de coopérative

Coopérative scolaire : c'est la caisse de l'école. Elle nous permet de pouvoir acheter du matériel spécifique à certains projets, payer les sorties (bus et entrées), payer des spectacles. L'argent provient des dons du SIE et des Amis des Écoles (AME).

Les Amis des Écoles est une association de parents menant des actions afin de récolter des fonds pour les écoles de Longvilliers et de Rochefort. Ils ont besoin de soutien et toute aide est bonne à prendre.

Le compte OCCE (l'OCCE est une association qui nous permet d'avoir un compte bancaire) était à 3733,75€ à la rentrée. Les amis des écoles octroient 2250 € et le SIE a donné une subvention de 750€. Madame DA GLORIA les remercie grandement pour ce don. Elle attire l'attention sur le fait que les AME de demandent pas de cotisation aux parents cette année compte-tenu du solde non dépensé l'an dernier et des impacts de la situation sanitaire sur les ressources des familles. L'école gardera donc une partie en fin d'année pour l'année prochaine au cas où la dotation soit amoindrie.

Des dépenses ont déjà été effectuées pour l'affiliation à l'OCCE (98,70€) , des régies d'avance pour les classes (150€/classe), pour les frais bancaires (5€/mois), l'achat de 5 Bookinou (boites à histoire pour un projet « donner l'envie de lire ») avec casques (430,84€).

Il y a, à ce jour, 3710,57€ auquel il faut ajouter le don des AME soit un total de 5960,57€.

VII- Partenariat avec le SIE

- **Le budget** : Le SIE a alloué à l'école un budget de 2000€.

Il a été dépensé comme suit :
1640,16 € en matériel pédagogique chez Savoir plus , ODMP Wilalex et Asco
Il reste à ce jour : 359,84 €

- **Nouvelle demande de TNI (Tableau numérique interactif)**. Le SIE a répondu favorablement à la demande de TNI pour la classe du bas. Un dossier de demande de subvention a été déposée auprès de la direction académique (Label Ecole Numérique). Subvention de 50% de la dépense. A ce jour, nous attendons un retour de leur part. Les enseignantes remercient grandement le SIE pour leur soutien.
- **Toboggan** : La commission de sécurité a établi que la structure de jeux de notre école n'était plus

sécurisée pour les enfants. Le SIE a donc décidé de son remplacement. L'ancienne structure a été démontée et la nouvelle sera installée, normalement, pour janvier.
Les enseignantes remercient le SIE pour leur réactivité et pour nous avoir impliquées dans le choix.

- La SIE et les institutrices doivent se retrouver d'ici 2021 pour évaluer les besoins en terme de personne supplémentaire ou société de nettoyage.

VIII- Question des parents :

- Les représentants de parents font part de leur satisfaction quant à la réactivité du SIE lors des absences de Dora et Christelle (ATSEM). Ils demandent si, à terme, il y a aura une ATSEM supplémentaire pour l'école.
  Mr Lambert explique que l'équipe enseignante et le SIE doivent se voir pour discuter des besoins de l'école.
- Les représentants de parents demandent quels sont les rôles et responsabilités de chacun au sien du SIE, s'il existe-t-il une boîte mail dédiée permettant d'adresser les questions directement au SIE en s'assurant de n'oublier personne ? (Exemple : l'organisation du sondage de la rentrée des vacances de la Toussaint « la fameuse affaire dite du 8H30-10H »). Mr Lambert explique qu'une seule adresse électronique est en place à ce jour, celle de la mairie de Rochefort, mais que tous les courriels sont transférés à tous les membres du SIE.
- Comité consultatif cantine : Fin Novembre/ début Décembre : validation de la liste par la mairie, le comité syndical et préparatifs pour le Comité Consultatif Cantine
  La fin de contrat du prestataire actuel est en juin.
  Le maire, Sylvain Lambert, espère lancer un appel d'offre pour un nouveau prestataire en Avril/Mai 2021.

- Pour les parents qui ont aussi des enfants en école primaire :
  La Sortie à 18H30 est justifiée par : covid + vigipirate (la disposition de l'école).
- Projet de renommage des écoles : Les représentants de parents demandent si ce projet est possible. M. Lambert, président du SIE, explique que cette démarche concerne les mairies individuellement et les habitants de chaque commune. A ce jour, la commune de Rochefort y réfléchit dans un projet global de renommage de certaines rues et bâtiments. Pour l'école maternelle, cela revient à la mairie de Longvilliers et ses habitants. M. Chanclud, maire de Longvilliers, n'a pas été mis au courant de cette demande par son prédécesseur.

Séance levée à 20h30
Date du prochain conseil d'école : Lundi 8 février 2021

Elise DA GLORIA
Présidente du Conseil d'Ecole et secrétaire de séance